Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA GPN

Option : Gestion et protection de la nature

Session 2017 • Code sujet : **2017-BTS143-RPL-ME-RE** • Durée : **210 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Contexte, enjeux et jeux d'acteurs de la crise requins (4 questions) **Page 3**

2. Programme de sensibilisation et faisabilité économique (2 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2017/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2017 - 1-Sujet.pdf

1. Contexte, enjeux et jeux d’acteurs de la crise requins

La crise fait suite à une série d’attaques sur la côte ouest de La Réunion, où les récifs, les usages du littoral et les activités balnéaires constituent des enjeux importants. Les documents exposent les mesures publiques et les positions des acteurs concernés, entre sécurité des usagers, économie locale, gouvernance territoriale et préservation de l’environnement marin.

Première partie

Question 1. Présenter le contexte de la « crise requins » à La Réunion, dégager les principaux enjeux de sa gestion et justifier la réponse.

Depuis 2011, les attaques se concentrent sur la côte ouest, notamment sur une bande d’environ 30 km. Le sujet initial en dénombre 16, dont 6 mortelles jusqu’en février 2015 ; les documents actualisés après l’attaque d’avril 2015 en comptent 7 mortelles. Les récifs, riches de plus de 3 500 espèces, sont aussi dégradés et la Réserve naturelle marine a été créée en 2007 pour les préserver.

La gestion doit protéger les personnes sans compromettre la biodiversité, les usages du littoral ni l’économie : le tourisme recule et les licenciés de surf passent de 1 600 à 400. Elle doit aussi apaiser les conflits et faire dialoguer pouvoirs publics, scientifiques et usagers, car les causes et les solutions restent débattues.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Concilier sécurité des personnes, préservation des récifs et des requins, maintien des activités littorales et dialogue entre acteurs.

Question 2. Identifier les acteurs concernés sur ce territoire, préciser leur statut et expliquer leur rôle.

Acteurs	Statut	Rôle
État, préfecture, DEAL	Services de l'État	Réglementer, coordonner et financer prévention et recherche
Communes, Région, Europe	Collectivités publiques et financeur européen	Mettre en œuvre ou soutenir les mesures locales et les programmes
RNMR	Gestionnaire d'une réserve naturelle marine	Protéger les récifs et sensibiliser les usagers
IRD et scientifiques	Organismes et experts de recherche	Étudier les requins et éclairer les décisions
CRPMEM et pêcheurs	Organisation professionnelle et professionnels	Participer aux essais de techniques de pêche et à la réduction du risque
FFS, clubs et surfeurs	Fédération, associations sportives et usagers	Défendre la pratique du surf et demander des dispositifs de protection
Associations écologistes et ONG	Organisations de la société civile	Défendre les écosystèmes et contester les prélèvements
Habitants, victimes, touristes, professionnels du tourisme	Usagers et acteurs socioéconomiques	Exprimer les besoins de sécurité, d'accès au littoral et de maintien de l'activité
Médiateur	Tiers mandaté par l'État	Faciliter le dialogue et réguler les conflits d'usage

Les autorités prennent les décisions réglementaires ; les autres acteurs apportent expertise, usages, intérêts économiques ou exigences de protection.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Acteurs publics, RNMR, scientifiques, pêcheurs, sportifs, associations écologistes, médiateur, habitants et professionnels du tourisme.

Question 3. Expliquer le point de vue de chaque acteur concernant le problème, puis identifier et analyser les conflits d'intérêts et les alliances. L'utilisation d'un schéma est possible pour illustrer les explications.

Les désaccords portent sur les moyens de réduire le risque, la place des prélèvements et la répartition du pouvoir de décision.

- **Surfeurs et FFS :** demandent vigies, barrières et pêche ciblée par des experts pour sécuriser les pratiques ; la FFS refuse le massacre et demande aussi le respect des interdictions.
- **Associations écologistes et RNMR :** privilégient l'équilibre marin, la prévention et la protection des récifs ; les associations contestent l'efficacité et les effets des prélèvements. La RNMR nie attirer les requins et préconise d'éviter la pêche massive.

- **État et collectivités :** arbitrent entre sécurité, interdictions, expérimentation et maintien des usages. Les scientifiques documentent les causes ; le CRPMEM porte des essais de pêche.

Le conflit oppose donc sécurité et reprise des activités à conservation, mais aussi décisions descendantes à savoirs d'usage. Une convergence partielle existe sur la prévention et la sécurisation, sans accord sur les méthodes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le conflit oppose les méthodes de sécurisation et de reprise des usages aux priorités de conservation ; l'accord porte surtout sur la nécessité de prévenir le risque.

Question 4. Proposer une démarche de dialogue territorial entre deux acteurs au choix.

1. **Réunir la RNMR et la Fédération Française de Surf** avec un médiateur neutre ; inviter des scientifiques et des usagers pour apporter leurs observations.
2. **Construire un diagnostic partagé :** confronter données de recherche et observations des surfeurs, localiser les usages et examiner les mesures déjà testées.
3. **Comparer les options** de prévention et de sécurisation selon leur efficacité attendue, leurs effets écologiques et leur faisabilité ; consigner les désaccords.
4. **Convenir d'une expérimentation :** préciser les responsables, la durée, les critères de suivi et la date du bilan. Publier les résultats et adapter les mesures collectivement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Diagnostic partagé, évaluation concertée des options, expérimentation suivie d'un bilan public et d'ajustements communs.

2. Programme de sensibilisation et faisabilité économique

L'État, par la DEAL, cofinance à hauteur de 200 000 euros un projet de sensibilisation de deux ans au risque requins et à l'environnement marin. Un coordinateur et cinq ambassadeurs recrutés par la Réserve Marine doivent rencontrer la population, les élus et les touristes pour informer les usagers, faire connaître l'action publique et éduquer à l'environnement marin.

Deuxième partie

Question 5. En tant que coordinateur ou coordinatrice chargé(e) de la mise en place du projet, proposer un programme d'action(s) pour les ambassadeurs.

Le programme doit toucher les usagers, habitants, élus et touristes, avec des messages adaptés et validés par la Réserve marine et les services compétents.

1. **Au lancement :** former les cinq ambassadeurs au risque, aux consignes officielles et aux connaissances du programme CHARC.
2. **Pendant deux ans :** tenir des points d'information sur les sites fréquentés et dans les lieux touristiques, intervenir dans les écoles, et organiser des échanges avec les élus, clubs et professionnels. Expliquer les comportements de prévention et les dispositifs publics, sans présenter une mesure expérimentale comme une garantie de sécurité.
3. **En parallèle :** proposer des ateliers sur les récifs, la biodiversité et les déchets en mer. Suivre les publics rencontrés et leurs retours pour adapter les actions.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Informer sur le risque et les consignes, expliquer l'action publique, et sensibiliser aux récifs et à la biodiversité marine par des animations adaptées aux publics.

Question 6. Préciser la faisabilité économique du projet proposé tout en envisageant d'autres sources de financement.

L'État apporte 200 000 euros sur deux ans, soit 100 000 euros par an. Cette enveloppe doit financer en priorité les salaires et charges du coordinateur et des cinq ambassadeurs, puis les déplacements, la formation, les supports et les animations. Répartie également entre six postes sur deux ans, elle représente seulement 16 666,67 euros par poste et par an : le budget est donc contraint et doit être chiffré avant de confirmer le volume d'actions.

- Établir un budget prévisionnel, rechercher des cofinancements et valoriser les moyens mis à disposition par la Réserve.
- Solliciter la Région et les communes, ainsi que le FEDER, mobilisé pour le programme CHARC.
- Associer les acteurs du tourisme et des partenaires locaux par des aides financières ou matérielles.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Faisabilité conditionnée à un budget équilibré : 200 000 euros sur deux ans, complétés si nécessaire par la Région, les communes, le FEDER et des partenaires locaux.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2017)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E5 Projet du BTSA Gestion et protection de la nature, remplacement 2017, code 2017-BTS143-RPL-ME-RE, durée de 210 minutes, sans coefficient imprimé. À partir de la crise requins à La Réunion, elle évalue l'analyse du territoire et des jeux d'acteurs, la démarche de dialogue, la conception d'actions de sensibilisation et l'appréciation de leur faisabilité économique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La gouvernance territoriale repose sur la négociation entre acteurs, tandis que les autorités publiques exercent leurs responsabilités réglementaires.
- La Réserve naturelle marine vise à concilier les usages littoraux avec la préservation des récifs et de leur biodiversité.
- La prévention du risque associe information des usagers, connaissances scientifiques, réglementation et dispositifs de protection.
- La faisabilité économique s'apprécie en mettant en regard les dépenses du projet et les financements disponibles ou à rechercher.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les faits documentés des opinions et attribuer clairement chaque point de vue à son acteur.
- Relier les enjeux de sécurité aux enjeux écologiques, sociaux, économiques et territoriaux.
- Pour le programme d'actions, prendre en compte les publics visés et les trois objectifs indiqués dans le sujet.
- Dans l'analyse financière, intégrer le cofinancement de 200 000 euros et distinguer les fonds acquis des financements envisagés.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser les positions des acteurs sans confondre faits et opinions ?

Pour chaque acteur, relevez son statut, ses intérêts, ses arguments et les solutions qu'il défend. Appuyez les faits sur les données du dossier et attribuez explicitement les affirmations contestées à leur auteur.

Q : Comment proposer une démarche de dialogue territorial convaincante ?

Choisissez deux acteurs concernés et proposez des échanges permettant à chacun d'exposer ses besoins et ses arguments. Prévoyez le partage d'informations, la recherche de points d'accord et un suivi des décisions prises.

Q : Quel est le barème et quel temps prévoir pour chaque partie ?

La première partie vaut 12 points et la deuxième 8 points, pour un total de 20 points. La durée officielle est de 210 minutes. Le sujet ne précise pas de temps à consacrer à chaque question.

Q : Quels critères rendent les propositions adaptées au sujet ?

Les réponses doivent traiter les consignes, s'appuyer sur les documents et tenir compte des objectifs et acteurs du territoire. Pour la faisabilité, reliez les coûts aux actions et distinguez le cofinancement annoncé des autres pistes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2017/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2017 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Gestion et Protection de la Nature : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.